



## **SEPTEMBRE 2024**

RC-POS (24\_POS\_26) (min.)

# RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Géraldine Dubuis et consorts au nom des Vert-e-s vaudois-es - Taxons le sucre pour financer la lutte contre les maladies non transmissibles par le sport

#### 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 23 août 2024.

La minorité de la commission est composée des député·e·s Josephine Byrne Garelli, Marion Wahlen, Chantal Weidmann Yenny. Fabien Deillon, Nicola Di Giulio, Gérard Mojon, Olivier Petermann.

La minorité de la commission remercie M. Frédéric Ischy, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, pour la rédaction des notes de séance.

### 2. POSITION DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

Les arguments en faveur du postulat ayant été développés de manière exhaustive dans le rapport de majorité, nous nous contenterons ici de présenter les arguments de la minorité de la commission.

Pour la minorité, il convient plutôt de travailler avec les entreprises productrices en les incitant à baisser les quantités de sucre dans leurs produits. La prévention et la responsabilisation de la population doit primer sur l'instauration d'une taxe. Ce type de politique n'est pas du ressort de notre niveau politique car une taxe cantonale n'a pas de portée assez large. Si taxe il devait y avoir, elle doit être nationale. De plus, les difficultés de mise en application de cette taxe sont importantes, le sucre se retrouvant dans de nombreux produits.

Les commissaires opposé·e·s au postulat se déclarent donc réfractaires à une taxation tous azimuts. Ces commissaires avancent les arguments suivants :

- A l'initiative de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), 24 entreprises suisses ont pour l'instant signé la Déclaration de Milan qui vise une réduction de la teneur en sucre de certains produits. Plutôt que d'envisager une nouvelle taxe, il convient de travailler avec les entreprises et de les inciter à réduire le taux de sucre des boissons et denrées alimentaires.
- Dans la même veine, avant d'instaurer une taxe, il importe de responsabiliser autant que possible les gens concernant leur consommation de sucre. En l'espèce, la campagne de sensibilisation Maybe Less Sugar de diabètevaud a rencontré un bon écho. Cette action pionnière démarre au niveau national. Une attention particulière doit être portée aux populations défavorisées, difficiles à atteindre et très consommatrices de boissons/denrées exagérément sucrées.
- Une taxe sur le sucre dans le canton de Vaud uniquement présente une portée limitée, les produits incriminés se retrouvant exemptés de taxe dans d'autres cantons en Suisse ou ailleurs.

Les difficultés se montrent importantes en lien avec les modalités concrètes de la taxation du sucre qui se retrouve dans un nombre infini de produits.

## 3. VOTE DE LA COMMISSION

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 7 voix contre, 8 voix pour et 0 abstention.

Rolle, le 15 septembre 2024.

La rapporteuse : (Signé) Josephine Byrne Garelli